Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1161

Artikel: Les Alpes politiques : apprendre à gérer le conflit
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009340

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Apprendre à gérer le conflit

La discussion sur le succès de l'Initiative des Alpes n'est pas épuisée: nous sommes en effet au cœur de la problématique de nos relations avec l'Union européenne.

LES VOTES «INTERNATIONAUX» DE LA SUISSE

Les scrutins populaires dont le résultat influence notre politique étrangère sont rares si l'on ne tient pas compte des initiatives concernant la population étrangère ou les saisonniers.

On n'en recense aucun entre 1980 et 1985.

En 1986, l'adhésion à l'ONU est refusée par plus des trois quarts des votants et par tous les cantons. Les cantons romands ne se différencient pas des alémaniques, sauf le Jura qui enregistre le meilleur score de oui avec 40,2%.

En 1992, le peuple se prononce sur l'adhésion à la Banque mondiale et au FMI; le oui l'emporte avec 55,8% des suffrages exprimés. Tous les cantons romands ont des majorités acceptantes; ils se retrouvent en compagnie de ZH, BE, LU, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SG, GR, AG, TG, TI.

La même année, l'adhésion à l'Espace économique européen est rejetée par 50,3% des votants, 14 cantons et 4 demi-cantons. Les cantons romands sont les seuls à avoir des majorités acceptantes, par ailleurs très larges, en compagnie des deux Bâles.

(*ag*) Notre insertion dans l'Europe n'était pas l'enjeu premier de l'Initiative des Alpes, mais indirectement les questions du transit et du rapprochement européens étaient étroitement liées. L'intérêt du débat est là: un exercice de démocratie directe révèle-t-il un mode de fonctionnement étranger voire incompatible avec celui de l'Union européenne ?

Cette divergence fondamentale serait évidemment résolue si une adhésion ou un traité international, entraînant un transfert partiel de compétences, créait une primauté du droit international, limitant de fait le droit d'initiative, comme c'est le cas à l'intérieur de la Confédération lorsqu'une disposition de droit cantonal, même voulue par le peuple, se heurte au droit fédéral. Mais nous n'en sommes pas là.

La question est de savoir si le transit alpin pose purement un problème écologique ou si le fonctionnement de la démocratie directe et le fédéralisme sont liés à la structure alpine et préalpine du pays. Le lien physique et politique est historiquement évident. On objectera, par exemple, que le droit d'initiative n'a été introduit qu'en 1890; mais il correspondait aussi bien au vœu des petits cantons conservateurs que de la gauche radicale et socialiste. L'initiative populaire constitutionnelle entièrement rédigée fut imposée par les Chambres contre l'avis du Conseil fédéral qui voulait qu'elle ne revête que la forme d'un vœu rédigé en termes généraux. Petits cantons plus gauche contre Conseil fédéral, on n'est pas loin de la composition de la majorité qui a fait aboutir l'Initiative des Alpes.

Tant que l'Union européenne fonctionne sur le mode du jacobinisme français et du libéralisme anglo-saxon, dictant à tous les mêmes règles, quelles que soient les circonstances particulières, il y aura conflit. L'Union n'admet pas ce que nous appelions l'exception légitime, c'est-à-dire le droit pour un pays de faire autrement, pour autant qu'il ne poursuive pas un intérêt égoïste, intéressé, au détriment des autres membres, par effet de concurrence déloyale.

Dans ces conditions les relations conflictuelles entre l'Union et la démocratie directe suisse sont programmées. La fête à Altdorf, le triomphe du Landamann donnant congé aux enfants des écoles pour le lendemain, lundi, comme si un Uranais avait été élu au Conseil fédéral, cette joie de tout un canton avait une forte valeur symbolique. Ce n'était pas un défi à l'Europe mais l'affirmation, basée sur des structures politiques, d'une autre manière de fonctionner.

Rien ne serait plus dangereux dès lors que de se complaire au constat de cette différence historiquement et géographiquement fondée.

La faiblesse de l'Initiative des Alpes, c'est qu'elle impose un traitement différent au camionneur étranger par rapport au camionneur suisse: Bâle – Chiasso, admis par la route; Francfort – Milan, interdit. DP l'a déjà souligné: les voitures suisses et étrangères, et les camions suisses asphyxient plus les Uranais que les camions en transit. S'il faut apprendre à gérer des relations difficiles avec l'Union, la règle de base serait que nous nous appliquions à nous-mêmes ce que nous imposons aux autres. L'Initiative des Alpes ne peut être considérée que comme une étape. S'il y a large accord pour protéger les populations alpines, ce doit être par des mesures non discriminatoires. De même, DP l'a suffisamment souligné, la règle des 28 tonnes n'est pas crédible.

Il faut donc rouvrir le dossier, préparer des concessions réciproques, bannir les inégalités de traitement suisses–étrangers. Ce sera une persuasion très difficile à mener. On mesurera à cette aune la maturité des associations et des syndicats, spécialisés dans le transport ou l'écologie: sauront-ils dépasser le corporatisme et l'idéologie ?

La démocratie directe, c'est nouveau, doit être gérée aussi en fonction de notre politique extérieure. Apprentissage difficile. Dans les relations conflictuelles avec l'Europe, générées par les différences de régime politique, tous les obstacles artificiels, discriminatoires devraient être éliminés par autodiscipline. Il y a eu le lendemain de joie, de fête, les jérémiades et les coups de gueule. Politiquement on ne peut en rester là. ■

Un pas vers l'Europe

(*réd*) C'est Gret Haller, la socialiste bernoise présidente du Conseil national, qui l'a relevé lundi du haut de sa tribune: l'acceptation de l'Initiative des Alpes va contribuer à faire basculer la majorité alémanique qui avait rejeté la participation suisse à l'Espace économique européen.

La question de la libre circulation des marchandises avait pesé de tout son poids dans le vote du 6 décembre. Cette question partiellement réglée, et pour autant que la solution voulue par la Suisse soit finalement admise par l'Union européenne, c'est un sérieux motif de rejet qui disparaît. ■